

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 04 MARS 2020 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Vingt, le **04 MARS A 19H30**

Extrait affiché le :
05 mars 2020

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

1ère séance 2020

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, Adjointes et Adjointes, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

Absentes :

Mme BOULANGER Annie
Mme PANO-WENTZEL Marylène
Mme ANDRÉ Sophie
M. DEMENGE Abel

Objet : Renouvellement de contrat
Informatique au service de la police
Municipale.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. SALTZMANN Michel à M. SALÉRIO Philippe

N° 14/2020

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint Délégué, demande son approbation au Conseil Municipal A la passation du nouveau contrat de maintenance des logiciels informatiques « CANIS : Gestion des Animaux Dangereux » et « MUNICIPAL : Gestion de la Police Municipale » proposé par la société LOGITUD solutions. Il s'agit d'un renouvellement d'une année à effet du 01 janvier 2020 reconductible tacitement pour une période d'un an, deux fois au plus. Tarif annuel 2020 : 561.92 € hors taxes.

Après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal présent et représenté décide :

- Du renouvellement du contrat de maintenance des logiciels informatiques de la Police Municipale proposé par la société LOGITUD solutions dans les conditions susdites et de sa signature par Monsieur le Maire,

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,